Nations Unies

S/PV.7309



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7309e séance
Mercredi 12 novembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Makadjibeye

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armé au large des côtes somaliennes (S/2014/740)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

14-62242 (F)





La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2014/740)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/803, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République de Corée, le Rwanda et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/740, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2184 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Kullane (Somalie) (*parle en anglais*) : La Somalie remercie le Conseil de sécurité dans son ensemble pour les efforts qu'il déploie en Somalie dans tous domaines, notamment concernant la piraterie. Nous nous félicitons des recommandations, suggestions et solutions tant à court qu'à long terme formulées dans la résolution 2184 (2014).

Nous remercions de nouveau le Conseil et l'assurons de notre pleine coopération sur toutes les questions, notamment concernant la piraterie.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 5.